



**HAL**  
open science

# La cause des pères ? Des mobilisations conservatrices au temps des séparations massifiées et du référentiel égalitaire

Émilie Biland

## ► To cite this version:

Émilie Biland. La cause des pères ? Des mobilisations conservatrices au temps des séparations massifiées et du référentiel égalitaire : À propos des ouvrages d'Aurélien Fillod-Chabaud, Au nom du père. Sociologie des mobilisations de pères séparés (ENS Éditions, 2022) et d'Édouard Leport, Les papas en danger ? Des pères à l'assaut des droits des femmes (Éditions de la MSH, 2022). Sociologie du Travail, 2023, Varia, 65 (3), 10.4000/sdt.43651 . hal-04194416

**HAL Id: hal-04194416**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-04194416>**

Submitted on 2 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## La cause des pères ? Des mobilisations conservatrices au temps des séparations massifiées et du référentiel égalitaire

À propos des ouvrages d'Aurélie Fillod-Chabaud, *Au nom du père. Sociologie des mobilisations de pères séparés* (ENS Éditions, 2022) et d'Édouard Leport, *Les papas en danger ? Des pères à l'assaut des droits des femmes* (Éditions de la MSH, 2022)

Émilie Biland

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sdt/43651>

ISSN : 1777-5701

### Éditeur

Association pour le développement de la sociologie du travail

### Référence électronique

Émilie Biland, « La cause des pères ? Des mobilisations conservatrices au temps des séparations massifiées et du référentiel égalitaire », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 65 - n° 3 | Juillet-Septembre 2023, mis en ligne le 25 août 2023, consulté le 28 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/43651>

---

Ce document a été généré automatiquement le 28 août 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# La cause des pères ? Des mobilisations conservatrices au temps des séparations massifiées et du référentiel égalitaire

À propos des ouvrages d'Aurélie Fillod-Chabaud, *Au nom du père. Sociologie des mobilisations de pères séparés* (ENS Éditions, 2022) et d'Édouard Leport, *Les papas en danger ? Des pères à l'assaut des droits des femmes* (Éditions de la MSH, 2022)

Émilie Biland

---

## RÉFÉRENCE

Aurélie Fillod-Chabaud, *Au nom du père. Sociologie des mobilisations de pères séparés*, ENS Éditions, Lyon, 2022, 286 p.

Édouard Leport, *Les papas en danger ? Des pères à l'assaut des droits des femmes*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2022, 252 p.

- 1 Voici une décennie, une poignée de pères sont montés sur des grues et autres édifices, pour dénoncer leurs ex-conjointes et le système judiciaire, qui les « priveraient » de leurs enfants. Dans leurs thèses de doctorat, respectivement soutenues à l'Institut Universitaire Européen en 2014 et à l'Université Paris-8 en 2020 et publiées à quelques mois d'intervalle, les sociologues Aurélie Fillod-Chabaud (AFC) et Édouard Leport (EL)



montrent que ce répertoire d'action spectaculaire prend sens au sein des mouvements sociaux opposés à l'égalité entre femmes et hommes. Son relatif succès s'explique par les mobilisations associatives, engagées de longue date et poursuivies depuis, qui ambitionnent de représenter les pères séparés afin de modifier le droit de la famille et les pratiques judiciaires. Bien que plusieurs associations paternelles aient pris leurs distances à leur égard, et que peu d'hommes les aient imités par la suite, ces « pères sur les grues » ont bénéficié d'une large couverture médiatique et même d'une attention politique soutenue.

- 2 Alors que la « Manif pour tous », opposée au mariage et à la filiation des couples de même sexe, ou encore les mobilisations contre la prétendue « théorie du genre », ont déjà suscité l'attention des chercheuses et chercheurs (dont Avanza et Della Sudda, 2017 ; Garbagnoli et Prearo, 2017 ; Raison du Cleuziou, 2019), ces deux ouvrages éclairent un autre type de mouvement social visant la vie privée. Contrairement à ces autres « contre-mouvements » (Sommier, 2009), celui-ci n'est pas directement connecté aux réseaux catholiques, et se déploie à partir d'associations qui accompagnent des pères dans les procédures qui les opposent à leurs ex-conjointes, principalement au sujet de leurs enfants. Ce faisant, il se concentre sur les séparations conjugales, transitions biographiques aussi fréquentes que cruciales pour les inégalités de genre, tant en termes économiques (Bessière et Gollac, 2020), que de rôles parentaux (Biland, 2019) et de violences (Brown et Mazuy, 2022). Accompagnant leur massification depuis les années 1970, le droit de la famille s'est lui-même transformé à partir d'un référentiel égalitaire, notamment manifeste dans la norme de coparentalité, valorisant l'implication des deux parents auprès de leurs enfants.
- 3 Significativement, et ainsi que le montre Aurélie Fillod-Chabaud dans son premier chapitre, les mouvements de pères sont nés dans les années 1970 en réaction à cette libéralisation du divorce, perçue comme une victoire féministe. Ils s'opposent tout à la fois aux femmes en tant que mères (qui accapareraient les enfants), en tant que militantes féministes (tenues pour responsables de l'objectif d'égalité affiché par les pouvoirs publics) et en tant que professionnelles (hautes fonctionnaires, juges, avocates), disqualifiées par leur supposée partialité. Pour légitimer leurs revendications, principalement orientées vers leurs droits de garde et la diminution de leur contribution économique, ils utilisent le référentiel égalitaire « contre lui-même » (EL, p. 190) et « symétrisent les rapports de domination » (AFC, p. 84) : selon eux, ce sont les hommes, et non les femmes, qui seraient désavantagés à l'issue des ruptures d'union et qui devraient être rétablis dans leurs droits. Au-delà de l'après-divorce, ils

valorisent la famille conjugale hétérosexuelle fondée sur la complémentarité des rôles genrés et la « naturalisation des compétences parentales » (EL, p. 162).

- 4 Pour analyser les conditions de déploiement de ce militantisme, et ses incidences sur les pères concernés, les deux auteures restituent les enquêtes de terrain qu'elles ont menées dans plusieurs associations paternelles françaises — mais aussi québécoises, pour Aurélie Fillod-Chabaud — entre 2008 et 2012 pour elle, entre 2014 et 2017 pour lui. Toustes deux ont mené des entretiens avec des membres de ces associations, ont observé des permanences où des pères viennent chercher conseil, ont analysé leurs productions écrites et iconographiques — Aurélie Fillod-Chabaud ayant de plus exploité le fichier national des membres de la principale association française, SOS Papa. Enfin, ces deux recherches s'appuient sur les acquis des recherches récentes sur la justice familiale, auxquelles Aurélie Fillod-Chabaud a participé, tout comme moi, au sein de l'équipe Ruptures (voir notamment Le Collectif Onze, 2013).
- 5 Ces enquêtes documentent d'abord les caractéristiques socio-économiques et familiales des pères qui militent dans ces associations et/ou qui en sollicitent les services. Cis, hétérosexuels et le plus souvent blancs, ces hommes appartiennent pour la plupart aux classes moyennes et supérieures, Aurélie Fillod-Chabaud montrant comment des pères moins dotés se trouvent écartés de ces groupes. Ils ont plus souvent été mariés que la moyenne des pères, et ont formé des couples pratiquant une « division traditionnelle des tâches » (AFC, p. 213) — autrement dit, ils s'occupaient assez peu de leurs enfants avant leur séparation. Engagés dans des procédures judiciaires plus longues et conflictuelles que la moyenne, ils sont préoccupés par la transmission de leur statut social à leurs enfants (AFC), ou encore par les fondements biologiques de leur paternité (EL). En somme, leurs mobilisations sont conservatrices, non seulement en raison de l'idéologie qui les inspire, mais aussi du fait des propriétés sociales de leurs protagonistes (Agrikolianski et Collovald, 2014).
- 6 Cela dit, la grande majorité des adhérents ne fréquentent ces associations que le temps de leur procédure judiciaire, sans prendre part à leurs activités revendicatives, de sorte que la différenciation des rôles entre militants et adhérents y est manifeste (EL, p. 24). Dès lors, les permanences associatives sont des lieux de socialisation militante au droit (AFC), où les pères apprennent que le droit de la famille leur donne des droits, et non des devoirs (EL, p. 92-93). Si le discours public de ces associations se concentre sur la revendication de la résidence alternée, les échanges entre militants et adhérents révèlent que celle-ci est loin d'être systématiquement recommandée et qu'elle peut être conseillée pour éviter de payer une pension alimentaire. Les pères y découvrent des moyens pour ne pas déclarer certains de leurs revenus ou encore pour échapper à l'impôt (EL, p. 100-102). Ils y sont sensibilisés au délit de non-présentation d'enfant et à la notion controversée d'« aliénation parentale », utiles pour disqualifier leurs ex-conjointes (EL, p. 127). En somme, les militants cherchent à limiter la virulence agonistique des pères (afin qu'ils se conforment aux attentes procédurales et comportementales de la justice), tout en leur apprenant à manier le droit, dans un sens qui leur soit favorable.
- 7 Ces recherches analysent également les discours publics de ces associations, en précisant leurs rapports avec le féminisme et avec la norme d'égalité entre femmes et hommes. Certaines associations cherchent à obtenir le soutien de personnalités publiques perçues comme féministes pour accréditer leur rhétorique égalitaire, nouent des alliances avec le mouvement familial conservateur (AFC, p. 84 et suivantes), ou

encore mobilisent la catégorie d'« intérêt de l'enfant » (EL, p. 87) pour correspondre au cadrage aussi flou que légitime du droit de la famille contemporain. Ces deux enquêtes pointent les angles morts de leur conception de l'égalité, qui ignore les inégalités dans la sphère professionnelle (EL, p. 159), invisibilisent voire tolèrent les violences de genre (EL, p. 205) et dénoncent les revendications féministes contemporaines.

- 8 De manière complémentaire, elles soulignent à quel point ce militantisme se construit contre l'État, et contre la féminisation d'une partie de ses élites (en particulier judiciaires), tout en agissant comme un groupe d'intérêt auprès des pouvoirs publics. Les associations paternelles sont parvenues à inspirer huit propositions de loi ou amendements en faveur de la présomption de résidence alternée, entre 2009 et 2021 (EL, p. 38-39). À l'inverse, elles se sont opposées à la création du statut de beau-parent (encore inaboutie) ou encore à l'interdiction de la fessée (effective depuis 2019). Selon Aurélie Fillod-Chabaud, ces mobilisations législatives ont un impact limité, la résidence alternée n'ayant pas été généralisée : « la mise à l'agenda de la paternité post-conjugale reste un échec tant elle est portée par des intérêts minoritaires, peu partagés par l'ensemble des justiciables », conclut-elle (AFC, p. 246).
- 9 Toutefois, en faisant le choix d'un dispositif empirique centré sur le fonctionnement quotidien des associations, ces ouvrages ne traitent que partiellement de la contribution du mouvement paternel aux politiques publiques. Le capital social de ces militants associatifs, tant du côté des élu·es, des hautes fonctionnaires que des expert·es, de même que les formes de circulation entre ces espaces, commencent à être connus s'agissant de l'aliénation parentale (Prigent et Sueur, 2020), mais demeurent peu documentés sur les autres causes portées par ces associations. Bien que leur radicalité contribue à les tenir aux marges des institutions, ces associations ne sont pas les seules à défendre la complémentarité des sexes et à critiquer les « excès » du féminisme. Dans la haute fonction publique, des cadres masculins, personnellement confrontés à des ruptures d'union, ont œuvré pour limiter les transferts financiers entre ex-conjoints (Biland, 2019, p. 199 et 211), tandis que dans l'espace de l'expertise familiale, des psychanalystes ont nourri la panique morale suscitée par la supposée « disparition des pères » (Martin, 2003) — autant d'observations qui appellent une étude plus systématique des relations entre ces différents protagonistes.
- 10 De surcroît, la caractérisation de l'idéologie du mouvement paternel reste un point de débat entre ces deux ouvrages. Pour Édouard Leport, celle-ci ne fait pas de doute : ces associations dissimulent leur masculinisme derrière une rhétorique égalitaire, afin de perpétuer la domination masculine. Le constat d'Aurélie Fillod-Chabaud est plus nuancé, soulignant l'hétérogénéité du mouvement, au sein de chaque association (selon que l'on appréhende ses discours publics ou ses activités auprès des pères) comme à l'échelle du champ organisationnel. Elle distingue ainsi les associations « activistes », défendant effectivement un agenda masculiniste, des associations « parapubliques », bénéficiant de financements publics et salariant des professionnels. Ces dernières récusent l'affrontement judiciaire de même que les prises de position sexistes, et entretiennent des relations moins univoques tant avec l'État qu'avec les féministes. Cette différenciation associative procède de la perspective comparative adoptée par cette sociologue. C'est en effet principalement au Québec que les associations parapubliques se déploient. Si cette institutionnalisation tend à modérer leur agenda militant, elle peut aussi limiter l'autonomie des groupes féministes, ainsi que l'a montré

Pauline Delage (2017) à propos des organisations états-uniennes prenant en charge des victimes de violence, qui ont dû s'ouvrir aux hommes.

- 11 On l'aura compris : au-delà de leurs différences conclusives, ces deux ouvrages proposent une critique étayée des associations qui prétendent promouvoir la cause des pères en défendant le pouvoir des hommes. Ils complètent ainsi à point nommé les travaux, désormais nombreux, qui documentent les promesses non tenues de l'émancipation des femmes par les ruptures d'union. Laissant en suspens la possibilité d'un engagement paternel proféministe, Édouard Leport affirme sa volonté de « trahir le groupe dominant », auquel il appartient en tant qu'homme, « pour donner à voir les rouages du système hétéropatriarcal » (p. 27). Toutefois, ni lui ni Aurélie Fillod-Chabaud ne mobilisent les outils de l'ethnographie réflexive pour analyser les conditions concrètes de leurs enquêtes auprès d'hommes potentiellement hostiles. En refermant ces deux ouvrages, écrit l'un par une femme, l'autre par un homme, on continue à se demander comment leur genre, mais aussi leur position épistémologique et politique, ont pesé sur leurs relations à leurs enquêtés et sur la construction de leurs analyses.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Agrikoliansky, É., Collovald, A., 2014, « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ? », *Politix*, n° 106, p. 7-29.
- Avanza, M., Della Sudda, M. (dir), 2017, numéro spécial « Ripostes catholiques », *Genre, sexualité & société*, n° 18, en ligne : <http://journals.openedition.org/gss/4118>.
- Bessière, C., Gollac, S., 2020, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, La Découverte, Paris.
- Biland, É., 2019, *Gouverner la vie privée. L'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*, ENS Éditions, Lyon.
- Brown, E., Mazuy, M., 2022, « Les violences conjugales en contexte de séparation », *Informations sociales*, n° 207, p. 98-105.
- Delage, P., 2017, *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Garbagnoli, S., Prearo, M., 2017, *La croisade « anti-genre ». Du Vatican au Manif pour Tous*, Textuel, Paris.
- Le Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Odile Jacob, Paris.
- Martin, C., 2003, « Les savoirs aux prises avec l'opinion : l'exemple des effets du divorce », *Lien social et Politiques*, n° 50, p. 57-71.
- Prigent, P.-G., Sueur, G., 2020, « À qui profite la pseudo-théorie de l'aliénation parentale ? », *Délibérée*, n° 9, p. 57-62.

Raison du Cleuziou, Y., 2019, *Une contre-révolution catholique : aux origines de La Manif pour tous*, Le Seuil, Paris.

Sommier, I., 2009, « Contre-mouvement », in Fillieule, O. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 154-160.

## INDEX

**Mots-clés** : Famille, Genre, Divorce, Paternité, Mouvements sociaux, Conservatisme, Droit

## AUTEURS

### ÉMILIE BILAND

Centre de sociologie des organisations (CSO), UMR 7116 du CNRS et de Sciences Po

Institut Universitaire de France

1, place Thomas d'Aquin, 75007 Paris, France

emilie.bilandcurinier[at]sciencespo.fr